

Guinée : état de lieu sur les violences sexuelles en 2022

7 décembre 2022 à 12h 57 - [Ousmane CISSE](#)

Les violences sexuelles sont un phénomène qui persiste en République de Guinée. Enfants, mineures, adolescentes pré-pubères, femmes... aucune catégorie n'est épargnée, même si le phénomène est plus remarqué chez les (jeunes) filles. Au cours des trois premiers trimestres de 2022, l'Office de protection du Genre, de l'Enfance et des Mœurs (OPROGEM) affirme avoir recensé 249 cas de viols. Le service médico-légale de l'hôpital Ignace Deen et le Club des jeunes filles leaders de Guinée, de leur côté aussi, dressent un bilan peu reluisant, avant de lancer un appel aux différents acteurs. Les chiffres de l'OPROGEM Les 249 cas qui ont été déférés dans le cadre des viols ont été recensés via les services traitant du département dans 30 localités du pays. Du 1er janvier au 30 septembre 2022, le rapport de la Direction générale de l'OPROGEM indique que 167 filles âgées de moins de 18 ans et 82 filles âgées de plus de 18 ans ont été victimes de violences sexuelles, contre zéro cas recensé pour les garçons. Les auteurs, tous des nationaux, sont 83 hommes âgés de moins de 18 ans et 166 âgés de plus de 18 ans. Les 30% de la Médecine légale... Ces cas élevés d'agression sexuelle préoccupent le service de Médico-légal de l'hôpital Ignace Deen. Son responsable, le Pr Hassan Bah, explique que les agressions sexuelles représentent 30% des consultations médico-légales. « C'est un chiffre très élevé par rapport à la violence physique, conjugale, intra-familiale qui sont aussi toutes des violences basées sur le genre. Mais si je dois parler en termes de fréquence, même de gravité des lésions, je dirais que les agressions sexuelles occupent la première place », fait-il savoir. Poursuivant, le médecin légiste assure que 70% des filles victimes d'agressions sexuelles reçues pour une prise en charge sont âgées de moins de 12 ans. « Ces enfants pré-pubères n'ont pas un développement complet des organes sexuels secondaires. Ce qui entraîne des lésions importantes (...) Lorsque les enfants viennent, nous les examinons, constatons les lésions qui sont en rapport avec le viol (...) et regardons s'il y a des lésions en rapport avec une pénétration sexuelle, des lésions de défense qui prouvent le non consentement de la victime. Ce sont tous ces éléments que nous consignons dans un rapport que nous remettons à l'officier de police judiciaire et quelquefois au parquet. Il peut arriver qu'une fille victime d'agressions sexuelles présente des lésions physiques, des blessures, des déchirures qui nécessitent une intervention chirurgicale, une prise en charge médicale. A ce niveau, il y a un problème parce qu'il n'y a pas de moyens, c'est-à-dire c'est souvent des enfants, des parents qui sont démunis. Il n'y a pas une structure appropriée aujourd'hui qui puisse les prendre en charge. Donc, les enfants victimes font recours à la famille ou aux proches. Il y a quelques rares ONG qui s'en occupent. Mais elles ne sont pas nombreuses. Et quelques fois, ces victimes bénéficient d'une assistance de ces ONG », précise le Professeur. Le CJFLG et la centaine de cas pris en charge... Le Club des jeunes filles leaders de Guinée (CJFLG) est actif dans la prise en charge des victimes de violences, notamment sexuelles. Au cours des trois premiers trimestres de 2022, une centaine de cas ont été pris en charge. « Le club a pris en charge près d'une centaine de cas de VBG sur toute l'étendue du territoire guinéen. Nous avons fait l'accompagnement au complet en faveur des victimes, c'est-à-dire nous accueillons la victime, essayons de la soutenir moralement et après, on l'accompagne juridiquement en l'amenant à l'OPROGEM, en essayant de porter plainte, en faisant l'enquête... En plus de cela, il y a l'accompagnement médical que nous mettons le plus souvent en avant parce que c'est plus urgent. On l'amène chez le médecin-légiste car la plupart du temps, il y a des victimes qui ont vraiment des complications. Ils ont besoin de faire des examens qui sont parfois très chers. On prend cela en charge. Après, il y a d'autres victimes aussi qui développent des problèmes après la prise en charge. Nous essayons de les reprendre pour continuer leur prise en charge. Juridiquement aussi, nous continuons à suivre le dossier jusqu'au tribunal. Cette année, nous avons dirigé tous les cas que nous avons reçu à la justice (...) En ce moment, nous avons trois cas en justice en attente de décision », confie Aminatou Baldé, responsable Protection Enfant et Jeune au sein du club. Des recommandations en cas de viol... Face à l'ampleur du phénomène en Guinée, le Pr Hassan Bah invite les victimes à consulter le plus rapidement possible le médecin-légiste en cas de viol, afin qu'on puisse les examiner avant la disparition des preuves et ainsi leur rendre justice. « En cas d'absence d'un médecin-légiste dans leur localité, on les invite à consulter un

gynécologue dans les différents services hospitaliers», lance-t-il. Pour sa part, Aminatou Baldé du Club des jeunes filles leaders de Guinée prône l’alerte. « L’appel que nous lançons aux victimes est d’alerter en cas de violences l’ONG ou la police la plus proche pour essayer de dénoncer les cas. Régler ces situations à l’amiable n’arrange rien. Il faut aussi que les parents fassent très attention aux personnes qui sont proches de leurs enfants, à l’éducation de leurs enfants. Car généralement, le violeur n’est pas loin, il est dans l’entourage. Il faut que les gens viennent vers les ONG pour qu’ils les aident, parce que les cas portés avec l’aide de ces ONG aboutissent généralement plus rapidement (...) Il faut que les ONG se fassent connaître pour que les gens viennent vers elles afin de se faire aider », conclut l’activiste. Élisabeth Zézé Guilavogui – Contributrice Génération qui ose